



Zones urbaines :

-  UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre ancien de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt
-  UB : Zone urbaine mixte correspondant aux faubourgs de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt et de ses communes déléguées d'Hesdin, d'Huby-Saint-Leu, Marconne et Sainte-Austreberthe ainsi que la commune de Marconnelle
-  UP : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs des polarités secondaires et relais
-  UR : Zone urbaine mixte correspondant aux bourgs ruraux
-  UE : Zone urbaine destinée à accueillir des activités économiques, industrielles ou commerciales
-  Ueq : Secteur urbain à vocation d'équipement
-  UJ : Secteur urbain de jardin

Zones à urbaniser :

-  1AUH : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat à court terme
-  1AUE : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques, industrielles ou commerciales à court terme
-  1AUQE : Zone à urbaniser à vocation d'équipements publics à court terme
-  1AUM : Zone à urbaniser à vocation mixte à court terme
-  2AUE : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques, industrielles ou commerciales à long terme
-  2AUM : Zone à urbaniser à vocation mixte à long terme

Zones agricoles :

-  A : Zone agricole
-  Ae : Secteur agricole à vocation économique
-  Aeq : Secteur agricole à vocation d'équipement
-  Ap : Secteur agricole paysager

Zones naturelles :

-  N : Zone naturelle
-  Nch : Secteur naturel des châteaux
-  Nt : Secteur naturel à vocation touristique
-  Ne : Secteur naturel à vocation économique
-  Neq : Secteur naturel à vocation d'équipement